

LES BONNES QUESTIONS A SE POSER EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Connaissez-vous le fonctionnement de votre établissement ?

- Les conditions d'accès aux différents sites ?
- L'utilisation des ascenseurs ?
- Savez-vous comment éliminer les déchets ?
- Quelle est la conduite à tenir en cas d'urgence ?

Un règlement intérieur est à votre disposition auprès de votre direction, du conseiller de prévention ou à la Direction Technique du Bâtiment (DTB).

Avez-vous visité les locaux de travail ?

- Où se trouvent les issues de secours ?
- Connaissez-vous l'emplacement des extincteurs à votre étage ?

Si ce n'est pas le cas, un petit repérage s'impose.

Pensez à lire les consignes et le plan d'évacuation affichés à votre étage.

Connaissez-vous votre service médical :

Le médecin de prévention surveille l'état de santé des agents en fonction de leur âge, des risques concernant leur sécurité et la pénibilité au travail. Ces derniers sont tenus de se soumettre aux visites médicales prévues.

Le médecin peut également recevoir sur demande.

♦ **secrétariat médical RB.26 – Marie-Laure THIBAUT ☎: 01 81 69 19 17**

✉ secretariat-medical@inalco.fr

♦ **médecin de prévention RB.27 – Docteur PHAN CHAN THE ☎: 01 81 69 19 16**

Le tabac, quelle réglementation ?

La réglementation interdit de fumer sur les lieux de travail.

(Décret N° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

L'usage de la cigarette électronique est également proscrit dans les locaux du PLC.

Connaissez-vous la procédure administrative de déclaration d'un accident de service ?

Vous êtes victime d'un accident pendant votre service ou lors de votre trajet (domicile-travail ou travail domicile), **avant de consulter un médecin**, un collègue témoin de l'accident ou votre chef de service (ou vous-même si vous en êtes capable) doit demander impérativement **un certificat de prise en charge signé** par la DRH (bureau 4.43). Immédiatement après, et si vous avez été évacué, la DRH adresse à votre domicile un dossier complet pour finaliser la déclaration d'accident (déclaration en 2 exemplaire avec une notice explicative). Les

documents seront à retourner accompagnés des justificatifs (certificat d'arrêt de travail, plan, certificat médical final...) à la DRH dans les meilleurs délais. Signaler tout accident ou incident auprès du conseiller de prévention et de votre direction..

En tout état de cause, n'hésitez pas à contacter le PC de sécurité.

Quel est le rôle du Poste Central de Sécurité ?

Il intervient en première ligne dans les domaines de **la sécurité contre l'incendie**, dans le cadre de **l'assistance à personnes, de l'alerte et de l'accueil des secours et de l'évacuation des personnes.** ☎ 3000

Quel est le rôle du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail?

Il traite des problèmes communs à tout le personnel, (IATS comme enseignants) et les étudiants en matière d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

A quoi sert le registre de santé et de sécurité au travail?

Il est mis à la disposition du personnel et des usagers au **POSTE CENTRAL DE SECURITE** afin d'y consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre Spécial de Signalement d'un Danger Grave et Imminent est en revanche réservé uniquement qu'aux membres du personnel et disponible au B 4.49 - Secrétariat de la Présidence et du D.G.S.

Vous désirez devenir Sauveteur Secouriste du Travail ?

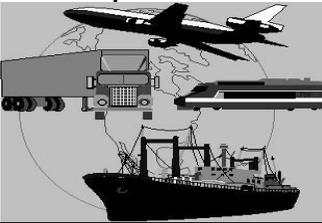
Une formation de deux jours vous permettra de connaître les gestes qui sauvent. Vous pouvez vous adresser à la DRH / Pôle GPEEC..

Les conseillers de prévention :

♦ **INALCO : 4.30 - Mme Bénédicte SCHAUB ☎ 01 81 70 11 56**

♦ **BULAC : RB. 04 – Mme Anne MALECOT ☎ 01 80 69 18 65**

QUELQUES CONSIGNES CONCERNANT LES RISQUES QUE VOUS POUVEZ RENCONTRER

	Incendie 	Risque électrique 	Travail sur écran 	Manutention/chutes 	Déplacements 
Ce qu'il faut connaître	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types d'extincteurs - Les numéros d'appel d'urgence - Les emplacements des extincteurs et des issues de secours - Les plans d'évacuation - La procédure à suivre en cas d'évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure à suivre en cas de dysfonctionnement des installations électriques - Le numéro d'appel du service technique et logistique de la délégation - Les numéros d'appel d'urgence en cas d'électrisation - Les gestes qui sauvent 	<ul style="list-style-type: none"> - L'orientation perpendiculaire de l'écran par rapport aux fenêtres - L'utilisation de stores ou de rideaux s'il y a des reflets sur l'écran - L'ajustement correct des siège, clavier, écran et souris 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bons gestes et postures pour le port de charges lourdes et pour l'ergonomie du poste de travail - Les numéros d'appel d'urgence en cas d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés aux trajets domicile-travail ou aux missions ; pour les missions à l'étranger, consulter le site du ministère des affaires étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html - Les numéros des services d'urgence - Avant tout départ en mission à l'étranger, s'enregistrer impérativement sur le site : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html
Ce qu'il faut éviter	<ul style="list-style-type: none"> - Le stockage trop important de papier et/ou de cartons - Le désordre dans les bureaux - L'encombrement des circulations (palier, couloir, escalier) et des issues de secours 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bricolage d'une installation électrique - Les fils électriques en hauteur ou au sol - Les multiprises en cascade - Les plantes vertes à proximité des prises électriques (arrosage) - Le branchement d'unités centrales et/ou d'ordinateurs portables sur les prises grises 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mobilier mal ajusté, les sources lumineuses éblouissantes, les reflets, les couleurs d'affichage inappropriées... - La durée ou la posture fixe prolongée du travail sur écran 	<ul style="list-style-type: none"> - Le port de charges trop lourdes . - L'utilisation de fauteuils à roulettes ou chaises en guise d'escabeau ou de marchepieds - Les fils électriques en travers des pièces - L'encombrement au sol 	<ul style="list-style-type: none"> - Mésestimer le risque que comportent les déplacements quotidiens (baisse de vigilance due à la routine ou à la fatigue) - La consommation d'alcool ou substances réduisant la vigilance et la bonne perception de l'environnement - La sous-estimation des délais de route - Mésestimer les risques sanitaires et sécuritaires
Moyens mis à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes de sécurité affichées dans les couloirs pour la procédure à suivre en cas d'incendie et d'évacuation - Formation « manipulation des extincteurs » - Participation aux exercices d'évacuation 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation au risque électrique - Habilitation électrique si nécessaire - Consignes de sécurité et liste des sauveteurs secouristes du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Interruption du travail sur écran toutes les deux heures - Conseils de votre médecin de prévention - Formation « gestes et postures » 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides à la manutention (chariots, tables roulantes, escabeaux, marchepieds en bon état) - Formation « gestes et postures » - Consignes de sécurité et avoir la liste des sauveteurs secouristes du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des campagnes de sensibilisation réalisées par les Pouvoirs Publics et les associations de prévention du risque routier - Formation « risque routier »